



QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES
POUR SE REPERER EN EDUCATION

AEMO : Action éducative en Milieu Ouvert

AESH : Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages : aide au travail personnel , etc..

BEP : Besoins Educatifs Particuliers . Concerne les élèves pour lesquels une adaptation de la scolarité est nécessaire : intellectuellement précoces, enfants du voyage, mineurs en milieu carcéral.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale : structure consultative , présidée conjointement , selon que les affaires relèvent de telle ou telle collectivité par le préfet, le président du Conseil Départemental et le DASEN . Il émet un avis sur la carte scolaire départementale du 1^{er} degré et à la scolarisation des élèves dans les collèges .

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique , appartient au secteur médico-social : consultations et soins pour des enfants ou adolescents en difficulté. Une équipe pluridisciplinaire : médecins, thérapeutes, rééducateurs , assure la prise en charge ; des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires y travaillent parfois.

DAR : Dispositif d'Auto -Régulation pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (ex : Inspecteur d'Académie)

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (ex : Inspection Académique)

ENT : Environnement Numérique de Travail : désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles

ERUN : Enseignant Référent aux Usages du Numérique : enseignant formateur du 1^{er} degré à qui est confié une mission annuelle par le DASEN

MAITRE « G » : il assure les aides spécialisées à dominante rééducative à destination des élèves dont il faut faire évoluer les rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les tâches scolaires

MAITRE « E » : il assure une aide pédagogique : il a pour but d'aider l'élève à contourner ou surmonter ses difficultés d'apprentissage, telles que par exemple , des difficultés de lecture, d'écriture, d'orthographe etc..

PAI : Projet d'Accueil Individualisé : modalités de prise en charge d'un élève en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies etc..)

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé : modalités de prise en charge engendrées par un trouble des apprentissages

PIA : Projet Individualisé d'Accompagnement ou :

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement :concernent la scolarisation des élèves ayant un PPS et accueillis dans les établissements ou services médico-sociaux

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation : modalités de prise en charge des enfants reconnus en situation de handicap par la **CDAPH** (voir supra)

PPRE : *Projet Personnalisé de Réussite Educative* : concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences

PEDT : *Projet Educatif Territorial* : (article D .521-12 du code de l'éducation) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi , dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs

RASED : *Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés* , composé d'enseignants spécialisés dans les aides à dominante pédagogique (maîtres « E ») à dominante rééducative (maîtres « G ») et de psychologues scolaires

REP : *Réseau d'Education Prioritaire* : (article L . 111.1 du Code de l'éducation) regroupe les écoles et collèges rencontrant des difficultés sociales sur différents critères établis : il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative

REP + : *Réseaux* qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire

SAPADH : *Service d'Assistance Pédagogique à Domicile* : concerne les enfants malades.

SESSAD : *Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*

TAP : *Temps d'Activités périscolaires*

TDAH : *Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité*

UE : *Unité d'Enseignement* , **UEE** : *Unité d'Enseignement Externalisée* . Ces unités permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire.

UEEA : *Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme*

UEMA : *Unité d'Enseignement Maternelle Autisme*

ULIS : *Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire* : (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République) : dispositifs souples regroupant des élèves en situation de handicap qui nécessitent un enseignement adapté au sein des établissements

UPE2A : *Unité Pédagogique pour élèves Allophones arrivants* : dispositifs souples intégrés dans les établissements